

CAPN C

MOUVEMENT DE 1^{ÈRE} AFFECTATION DE LA 2^{ÈME} TRANCHE DU CONCOURS C

Le mouvement de 1^{ère} affectation de la deuxième tranche du concours de catégorie C est sorti le 29 juillet 2020. La CGT Finances Publiques à la lecture de celui-ci ne peut qu'être indignée des décisions prises par l'administration sur les mouvements d'affectation des cadres C.

Sur de nombreux départements l'administration affecte des stagiaires de la 2^{ème} tranche alors que de nombreux agents de la 1^{ère} tranche qui demandaient leur 1^{ère} affectation dont certains dans le cadre de la priorité de rapprochement externe de conjoint, PACS ne les ont pas obtenus. De plus de nombreux départements étaient restés en sous effectifs après le mouvement de la 1^{ère} tranche.

Pour exemple dans le département du Nord 3 agents stagiaires affectés en 1^{ère} tranche pour 5 dans la 2^{ème}, dans la Marne 1 agent stagiaire affecté en 1^{ère} tranche pour 5 dans la 2^{ème}, dans la Haute-Garonne 1 agent affecté lors de la 1^{ère} tranche pour 5 dans la 2^{ème}, dans le Morbihan aucun agent affecté en 1^{ère} tranche pour 3 dans la 2^{ème}, la liste est longue. Sur chacun de ces départements des collègues prioritaires n'ont pas obtenu satisfaction lors du premier mouvement, entraînant pour certains leur démission ou renonciation faute de pouvoir se rendre en région parisienne au vu de leur situation familiale.

De nombreux collègues de la première tranche nous ont contactés suite à la parution du mouvement. Ils ne comprennent pas que l'administration ne leur ait pas donné satisfaction sur des départements où ils avaient demandé une priorité alors que des stagiaires de la 2^{ème} tranche moins bien classés qu'eux au concours ont obtenu ces départements.

La règle mise en place par l'administration au niveau des mouvements de 1^{ère} affectation est le rang de classement de sortie aux concours, en interclassant entre les concours internes et les concours externes et du mieux classé au moins bien classé.

Pour les stagiaires de la liste principale la confection des mouvements par l'administration est incompréhensible. Il y a un véritable problème d'équité entre eux et les agents de la liste complémentaire au niveau des affectations.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques s'associe aux démarches engagées par les collègues de la 1^{ère} tranche, auprès de RH2A et dénoncera cette situation lors de la réunion informelle qui fait suite à ce mouvement pour les défendre.

Cette action n'est pas dirigée contre les stagiaires de la liste complémentaire qui ont eu une 1^{ère} affectation sur un département qu'ils sollicitaient. Mais l'administration doit revoir leur dossier, car ils se sont fait léser au niveau de leur demande.

En effet pour des stagiaires de la liste principale qui demandent une priorité externe de conjoint ou autre, se voir refuser par le bureau RH2A, un département qu'ils auraient du avoir a de lourdes conséquences dans leur vie personnelle et familiale, dans leur situation financière.

La situation des effectifs de catégorie C dans de très nombreux départements aurait dû permettre à l'administration de donner satisfaction à de nombreux collègues au niveau de leur demande lors du mouvement de 1^{ère} affectation de la 1^{ère} tranche.

Le bureau RH2A ne peut pas se cacher aujourd'hui derrière une situation des effectifs qui a changé entre le mouvement de la liste principale et celui de la liste complémentaire. Le mouvement de la 1^{ère} tranche est sorti fin mai et le mouvement de la 2^{ème} tranche est sorti le 29 juillet soit 2 mois après.

Les stagiaires de la 1^{ère} tranche sont en ce moment en formation en distanciel, ils doivent prendre leur poste d'affectation le 10 août et aujourd'hui ils découvrent le mouvement d'affectation de la deuxième tranche C qui est recrutée le 24 août. Pour une partie de ces stagiaires, c'est un sentiment d'écoeurement et d'injustice créé par la confection des mouvements de 1^{ère} affectation par le bureau RH2A.

Pour les élus de la CGT Finances Publiques l'administration aurait dû revoir le premier mouvement d'affectation avant de procéder à l'affectation de la seconde tranche.

L'administration a supprimé les CAP de mobilité, elle fait les mouvements de mutation et de 1^{ère} affectation seule dans son coin sans consultation des instances paritaires, qui permettaient de contrôler les mouvements, de faire respecter les règles, de dénoncer les problématiques liées aux mouvements et de faire évoluer les dossiers des agents.

Il est important pour les agents stagiaires que l'administration tienne compte de leur situation familiale, personnelle et pécuniaire.

L'administration doit respecter ses propres règles au niveau des rangs de sortie des concours C, qu'elle a elle même mises en place et ne doit pas laisser les stagiaires avec un sentiment d'injustice. Les agents ne sont pas justes des unités que l'on pose dans des services. Vous ne pouvez pas mettre en avant la méritocratie depuis des années et vous asseoir dessus quand cela vous arrange.

Les représentants de la CGT Finances Publiques demandent à l'administration dans un souci d'équité pour les stagiaires entre la première et la deuxième tranche de revoir l'ensemble des dossiers des collègues qui ont été lésés le 27 mai, sans remettre en cause les affectations du mouvement du 29 juillet.